

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RECOULES-DE-FUMAS**

Séance du mardi 11 avril 2023

Membres	Date de la convocation: 05/04/2023
En exercice : 10	<i>L'an deux mille vingt-trois et le onze avril le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christophe SUDRE,</i>
Présents : 9	Présents : Christophe SUDRE, Christine MOULIN, Daniel BOUSSUGE, Marianne ROCHET, Marcel ROUZEYRE, Perrine VAILLANT, Christian DELMAS, Jean-François OSTY, Jacques BONNET
Votants : 9	
Pour : 9	
Contre : 0	
Abstention : 0	Représentés :
	Excusés : Célia BOULARD
	Absents :
	Secrétaire de séance : Perrine VAILLANT

Délibération DE_2023_17 - Objet : Travaux d'amélioration du logement n°1

Monsieur le maire a indiqué au conseil municipal que le logement n°1, 1 route du Moulin sera disponible à la location à partir du 1 juin 2023.

Au départ d'un locataire il est nécessaire de réaliser des travaux d'amélioration et ou d'entretien, concernant ce logement il est à prévoir ;

une mise aux normes du système électrique, en particulier les prises de terre.

Le logement est chauffé par un poêle à granulés, il existe une ancienne chaudière à fuel que les locataires n'utilisent pas vu le coût de fonctionnement ; pour chauffer correctement l'étage il est nécessaire d'installer un radiateur électrique dans chaque chambre.

La ventilation du logement est à vérifier.

Ce logement comprend une buanderie et une cave accessible depuis la pièce de jour, la porte d'accès à la buanderie a été remplacée par une porte isolée en 2021, il serait utile d'installer aussi une porte isolée entre la cave et la buanderie.

Monsieur le maire propose de prévoir une opération d'amélioration du logement dans le budget et demander des devis pour réaliser les travaux.

A ce jour l'estimation des travaux est de 5 000.00€ TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

Autorise l'opération d'amélioration du logement et son inscription au budget.

Donne pouvoir à M. le maire de signer les devis et tout document nécessaire à l'opération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12/04/2023
et publié ou notifié
le 12/04/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
M. le maire,

Christophe SUDRE

